

# Etréchy

## ensemble et solidaires

[etrechyensembleetsolidaires@gmail.com](mailto:etrechyensembleetsolidaires@gmail.com)

<http://www.etrechyensembleetsolidaires.fr/> .

<https://www.facebook.com/pages/Etrechy-ensemble-et-solidaires/>.

10 rue de la Butte St Martin, 91580 ETRECHY 07-82-80-66-13

Etréchy, le 6 décembre 2023.

## Consultation relative aux projets de zones d'accélération des énergies renouvelables.

Les documents sont intéressants mais les trois éléments sont-ils vraiment ceux de la concertation publique, ou faut-il en télécharger ailleurs ? On ne voit pas d'autre lien.

Doit-on comprendre qu'il n'y aura pas d'usine à biomasse (alors que nous sommes en zone relativement agricole) mais que le photovoltaïque va continuer à se développer ? Les boues séchées abandonnées sur la station d'épuration auraient-elles pu être une option ?

La géothermie en Ile de France serait une bonne chose à développer, surtout sur les installations collectives.

La ferme photovoltaïque déjà existante peut-elle faire partie de cette cartographie ? Notamment s'agissant d'un accompagnement financier qui pourrait être rétroactif (ou aurions-nous mieux fait d'attendre ?).

### Questions.

Certaines installations photovoltaïques semblent permettre le pâturage, ce qui est une bonne chose. A-t-on un bon retour d'expérience sur l'impact de ces installations sur la faune, la flore et la biodiversité en général ? Si le bilan est positif, c'est donc par là qu'Etréchy peut accompagner la démarche.

A-t-on un premier bilan de l'efficacité du parc photovoltaïque déjà installé ? Cela pourrait déterminer les décisions pour la suite de la démarche.

Enfin, concernant le schéma de validation Commune vers l'EPCI, ensuite le Département pour finir à la Région est-il définitif à chaque étape ? (Exemple : au 31 décembre la copie rendue par la CCEJR au référent préfectoral unique sera-t-elle définitive ou pourrons-nous revenir sur certains points ?). Si ce n'est pas le cas, le temps qui nous est imparti est très court et sans l'intervention de notre collègue de Janville dans sa question au Conseil du 18/10/2023, qu'aurions-nous fait et dans quels délais ?

Les zones d'accélération ciblant les habitations feront-elles partie d'une prise en charge ou d'un accompagnement particulier ? (Tout comme ce qui est prévu pour les projets de plus grande envergure).

Remarques générales, valant pour cette consultation comme pour la précédente sur le plan climat air énergie territorial (Pcaet) de février 2021 :

- pas d'accompagnement dans le traitement des documents,
- une quantité d'informations difficilement gérables en peu de temps,
- un manque de communication flagrant qui présage déjà du peu de retours à cette consultation./.